

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE124002003

Accorder un contrat à Gérald Théorêt Inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques. Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure. - Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 3 119 819,81 \$, taxes incluses (contrat: 2 720 819,81 \$ + incidences: 399 000,00\$) - Appel d'offres public 214703 - 4 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 27 septembre 2012

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-présidents

M. Patrick Martin
Ville de Westmount

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku
Ville de Côte-St-Luc

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont - La Petite-
Patrie

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 19 septembre 2012

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE124002003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Gérald Théorêt Inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques. Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure. - Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 3 119 819,81 \$, taxes incluses (contrat: 2 720 819,81 \$ + incidences: 399 000,00\$) - Appel d'offres public 214703 - 4 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurent Blanchard
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE124002003	5
Conclusion	7

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

SMCE124002003

Accorder un contrat à Gérald Théorêt Inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques. Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure. - Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 3 119 819,81 \$, taxes incluses (contrat: 2 720 819,81 \$ + incidences: 399 000,00\$) - Appel d'offres public 214703 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 5 septembre 2012, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1124002003. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 septembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE124002003 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des infrastructures ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ces derniers ont d'abord expliqué que le présent contrat est prévu dans le cadre du projet Bonaventure visant le remplacement, par un boulevard urbain, du tronçon d'autoroute surélevée situé entre la rue de la Commune et la rue Notre-Dame. Par ce projet, la Ville vise à la fois à aménager une «entrée de centre-ville» prestigieuse comprenant un accès en transport collectif bonifié et à soutenir le retissage et le développement urbain des quartiers adjacents.

Le contrat porte spécifiquement sur les lots 5 et 6 de la phase 1 du projet. L'appel d'offres a été publié le 6 août 2012 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 22 août 2012.

Le présent dossier vise la construction et la reconstruction des infrastructures souterraines comme suit:

- la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et

- la construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques.

Ces travaux sont préalables à la réalisation d'autres lots de travaux permettant la reconstruction complète des infrastructures et la géométrie sur ces rues qui feront l'objet de dossiers décisionnels distincts.

Les travaux d'infrastructures souterraines de ce contrat consistent en la construction de 180 mètres d'égout sanitaire de diamètres variables (300 et 375 mm), la reconstruction de 495 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variables (300, 675 et 750 mm), de 780 mètres de conduite d'eau secondaire de 150, 200 et 300 mm de diamètre.

Sur treize preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé une soumission et neuf se sont désistés. La raison du désistement varie d'un fournisseur à l'autre: un répondant a indiqué avoir eu besoin des documents pour fournir un prix en sous-traitance et un autre a indiqué qu'il n'était pas en mesure de livrer le travail dans les délais prescrits. Sept fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Dans ce dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 291 516,40 \$ (taxes incluses), soit 12,0 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets fut déterminé en fonction de la complexité du projet. En effet, ce dernier comporte plusieurs étapes subséquentes, des risques inhérents reliés à la gestion des sols contaminés, une gestion accrue des impacts étant donné que l'autoroute Bonaventure donne accès au centre-ville.

L'équipe de la Division de l'économie de la construction (DEC) a analysé les quatre soumissions reçues. Les montants présentés incluent les contingences et les taxes.

L'analyse des prix de l'ensemble des soumissionnaires permet de constater que le plus bas soumissionnaire a soumis des prix semblables à ceux de la DEC pour les différentes tranchées (égout et eau potable ensemble), la reconstruction de chaussée et la plupart des articles de signalisation. Par contre, en ce qui concerne les différentes structures (regards, puisards, chambres de vannes) et les bornes fontaines, les drains et les branchements de services, les prix soumis pour ces articles sont relativement bas par rapport aux prix de l'estimation de la DEC et des autres soumissionnaires. L'écart pour ces activités est de 299 547\$ en moins.

Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire sont très agressifs. C'est notamment le cas pour l'article « Travaux connexes pour Bell » (massifs) à réaliser sur la rue Duke en même temps que le remplacement des conduites d'eau et d'égout où l'écart est de 357 744\$ en moins et représente à lui seul 38.5% de l'écart total. La stratégie utilisée par l'entrepreneur est probablement différente de celle de la DEC et des autres soumissionnaires. En tenant compte du prix soumis pour cette activité, le plus bas soumissionnaire a peut-être considéré ne pas reconstruire le massif de conduits et de plutôt le supporter.

Aussi, dans l'article « Fourniture de flèche lumineuse sur remorque », le prix soumis représente seulement le coût de location et ne prévoit pas l'achat tel que spécifié dans le cahier des prescriptions spéciales. L'écart est de 43 787\$ en moins. Pour l'article

« signaleur », le plus bas soumissionnaire a présenté un prix inférieur de 59 871\$. Le prix soumis est très agressif et est inférieur au prix de tous les soumissionnaires.

La DEC conclut que le prix total proposé par le plus bas soumissionnaire est très bas. Ce soumissionnaire a réalisé peu de contrats avec la Ville de Montréal et pourrait ne pas être tout à fait familier avec ses exigences. La réalisation du contrat avec le prix soumis pourrait être difficile et une attention particulière devra être portée au suivi et à la surveillance du chantier.

Les élus membres de la commission ont fait consensus sur la conformité du processus d'appel d'offres. Cependant, ils se sont entendus pour partager les réserves manifestés par la Direction des infrastructures quant au prix soumis par le plus bas soumissionnaire.

Certains membres ont exprimé des doutes quant à la capacité de l'adjudicataire de réaliser le contrat avec le prix soumis. Cependant, les représentants de la Direction des infrastructures ont rencontré l'entrepreneur et ont pu confirmer son intention de réaliser le contrat. Des membres ont, par ailleurs, soulevé l'hypothèse que l'entreprise avait choisi de soumettre un prix agressif pour montrer son intention d'obtenir davantage de contrats sur le marché montréalais.

Un membre a souligné que la période de l'appel d'offres avait coïncidé en partie avec la période de vacances estivales de la construction, une situation qu'il conviendrait d'éviter dans la mesure du possible.

Enfin, les membres ont souligné la qualité de la présentation et de l'estimation préparées par la Direction des infrastructures. Ils ont aussi apprécié de recevoir des tableaux détaillés comparant les prix soumis à ceux estimés pour les divers éléments du contrat.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à l'unanimité, le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant que les explications fournies par les responsables de la Direction des infrastructures sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE124002003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.

Bien qu'ils constatent la conformité du processus dans ce dossier, les commissaires tiennent à exprimer leur préoccupation et à partager le point de vue de la Direction des infrastructures quant au fait que la réalisation du contrat avec le prix soumis par l'adjudicataire pourrait être difficile. Les commissaires sont d'avis qu'une attention particulière devra être portée au suivi et à la surveillance du chantier pour minimiser les risques, compte tenu du très bas prix soumis par l'adjudicataire.